

CONVENTION  
ENTRE  
L'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE  
ET  
L'ASSOCIATION DES AMIS DE PONTIGNY-CERISY

L'Université Le Havre Normandie  
Représentée par son président, Monsieur Pedro LAGES DOS SANTOS  
25, rue Philippe Lebon, 76063 Le Havre Cedex – BP 1123  
N° SIRET 197 762 762 300 97

Ci-après dénommée « l'université »

Et

L'association des amis de Pontigny-Cerisy, Association Loi de 1901, sans but lucratif, reconnue d'utilité publique le 28 septembre 1972  
Représentée par son président, Monsieur Jean-Baptiste DE FOUCAULD  
CCIC, 2, Le Château, 50210 Cerisy la Salle  
N° SIRET 784 671 315 000 25

Ci-après dénommée « l'AAPC »

L'université et l'AAPC sont conjointement désignées par « les parties ».

L'Université Le Havre Normandie est un établissement pluridisciplinaire qui rassemble des enseignants-chercheurs, des enseignants et des chercheurs de différentes spécialités, afin d'assurer le progrès de la connaissance et une formation scientifique, culturelle et professionnelle préparant notamment à l'exercice d'un diplôme. Elle contribue à la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle.

L'AAPC est une association loi de 1901 fondée en 1952 et qui a pour but de favoriser les échanges culturels et scientifiques internationaux. Son principal moyen d'action est le Centre Culturel international de Cerisy (CCIC) qui organise, chaque saison, de juin à septembre, au Château de Cerisy, une vingtaine de colloques à caractère interdisciplinaire sur des sujets variés (arts, littérature, philosophie, sciences humaines et sociales, prospective, etc.).

Les Colloques de Cerisy se distinguent par leur longue durée (une semaine, une décade) et le type d'accueil dans un lieu d'exception (un château du XVIII<sup>ème</sup> siècle, monument historique), qui favorise les échanges approfondis entre chercheurs, enseignants, étudiants, artistes, écrivains, acteurs sociaux-économiques et un public intéressé par les questions traitées. La notoriété internationale des colloques de Cerisy tient à l'aventure culturelle et familiale qui s'y poursuit depuis plus d'un siècle, à l'ampleur des travaux réalisés (près de 850 colloques et de 650 ouvrages publiés chez divers éditeurs), et à la richesse des rencontres scientifiques et humaines. Les colloques de Cerisy autorisent un large brassage de points de vue et offrent la possibilité de produire des idées neuves. Ils constituent une expérience formatrice pour les jeunes générations de moins en moins confrontées à des temporalités longues, pourtant indispensables à la qualité de la réflexion et au développement de la pensée critique.

Les colloques de Cerisy peuvent accueillir entre 40 et 80 personnes venant de la région Normandie et de toute la France, avec une part importante d'étrangers de tous les pays.

Considérant leurs missions communes dans le domaine de la culture et de la diffusion du savoir, leur attachement à la région Normandie, l'université et l'AAPC conviennent de ce qui suit :

### **Article 1. Objet**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de coopération entre les parties. Ces dernières conviennent de favoriser, dans le respect de leurs missions spécifiques, diverses formes de complémentarités afin de renforcer, dans les domaines artistiques, littéraires et scientifiques, le caractère exemplaire de l'action culturelle, scientifique et territoriale de la région Normandie.

### **Article 2. Modalités de collaboration**

L'université diffuse l'information sur les colloques ou séminaires, la programmation annuelle et les modalités d'organisation, ainsi que sur les publications de Cerisy en son sein, et invite ses enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants à faire de même dans leurs communautés.

L'université s'engage à faciliter la participation aux colloques de Cerisy et à encourager l'organisation de colloques à Cerisy. Elle souligne auprès de ses enseignants-chercheurs et de ses chercheurs l'intérêt (notamment pour le soutien aux SHS) de proposer aux étudiants, doctorants et jeunes chercheurs, sous certaines conditions, une prise en charge de leurs frais de séjour (sachant qu'ils bénéficient d'une tarification préférentielle de la part de Cerisy).  
L'université :

- Initie ou accompagne des rencontres à Cerisy traitant de sujets relatifs à la Normandie (l'histoire et la culture normande, les enjeux prospectifs dans le cadre de partenariats recherche et action) ;
- Participe à la commission de coordination régionale (COCOR) réunissant deux fois par an à Cerisy divers acteurs politiques, scientifiques, culturels et pédagogiques de la région Normandie ;
- Apporte son soutien financier à un moins un colloque par an, notamment dans le domaine des arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, avec une attention particulière accordée aux apports entre science et société ;
- Soutient financièrement les doctorants et jeunes chercheurs souhaitant assister et participer aux colloques de Cerisy ;
- Apporte son concours à la communication sur les colloques et les publications de Cerisy.

L'AAPC poursuit sa politique d'accueil et de tarification favorable aux doctorants et jeunes chercheurs.

L'AAPC ouvre la possibilité aux personnels de l'université de s'inscrire aux colloques au titre de la formation tout au long de la vie (FTLV, formation initiale et continue). L'AAPC est un organisme déclaré pour la formation professionnelle enregistré sous le numéro 25 50 00326 50.

L'AAPC invite l'université aux manifestations qu'elle organise hors les murs.

Les Colloques de Cerisy sont réservés aux membres de l'AAPC. Ainsi, les intervenants et les auditeurs sont invités à y adhérer au moins l'année de leur venue et si possible, de manière régulière. Pour soutenir l'œuvre de culture et de pensée de l'AAPC et lui permettre d'exercer sa mission en toute indépendance, la fidélité de ses membres est essentielle.

L'association inscrit ses colloques dans un programme annuel et en assure la publicité et le support matériel.

Tout colloque doit être en principe suivi d'une publication, destinée à une large diffusion qui peut être réalisée par les presses universitaires de Normandie dans le cadre d'une collection.

### **Article 3. Tarification**

La cotisation acquittée par l'université Le Havre Normandie s'élève à 5000 euros, versés annuellement sur présentation d'une facture.

Par ailleurs, la participation aux frais pour un colloque de 6 jours est en 2022 de 600 euros en pension complète, de 125 euros par jour pour un séjour fractionné (demi-tarif pour les étudiants). Pour un colloque de 4 jours, le montant est de 460 euros pour un séjour complet et de 125 euros par jour pour un séjour fractionné (demi-tarif pour les étudiants).

Des possibilités particulières sont offertes aux personnes ne résidant pas à Cerisy et aux personnes accompagnantes.

### **Article 4. Durée de la convention et résiliation**

La présente convention prend effet à la date de sa signature pour une durée de 3 ans, renouvelable par un avenant annuel dans la limite de trois ans.

La convention peut être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, un mois après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

### **Article 5. Litiges**

La convention est régie par les lois et règlements français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable avant de saisir les tribunaux compétents.

Fait à Cerisy la salle en deux exemplaires originaux

Le président de l'université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

The image shows a circular official seal of the University of Le Havre Normandie. The seal features a central emblem with a ship and a star, surrounded by the text 'UNIVERSITÉ LE HAVRE NORMANDIE'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

Le président de l'AAPC

Jean-Baptiste DE FOUCAULD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. de Foucauld', written in a cursive style.

